



Charleville le 23 11 2023

Madame le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part que je suis absolument **contre** la construction du Parc de la Grande Contrée, 3^{ème} parc de 6 éoliennes entourant le village de Charleville, développé dans le plus grand secret par le promoteur, les agriculteurs et le conseil municipal.

Dès février 2016 le conseil municipal de notre mairie a délibéré afin de mener un nouveau développement éolien sur la commune. Nous n'avions pas été informé de cette délibération et nous ne savions déjà pas qu'un projet éolien la Butte de Soigny se développait juste sur le Gault Soigny tout près de Charleville. Nos représentants ont considéré que le 1^{er} parc d'ENERTRAG de 10 éoliennes venait de s'achever « sans provoquer de Nuisances », que la construction d'un 2^{ème} parc de 7 éoliennes devrait débuter prochainement ce qui permettait aux élus d'avoir le recul nécessaire à la prise de décision.

Ils n'ont pas imaginé que la population allait rejeter ce 3^{ème} parc qui encerclait totalement la commune. Car trop c'est trop. Comme ils n'en ont pas parlé, ils ont été surpris du rejet de ce 3^{ème} parc.

Je ne comprends pas qu'un maire puisse prendre des décisions aussi importantes et coûteuses sans en avertir la population car cela impacte leur qualité de vie.

Dans les copropriétés, le syndic peut engager des travaux sans avertir les propriétaires seulement pour une petite somme, au-delà il doit réunir une assemblée générale. Pourquoi un maire ne serait-il pas obligé d'avertir les habitants de sa commune quand il transforme de fond en comble la qualité de vie de ses administrés.

Dès décembre 2016, le développeur OSTWIND a signé avec la commune une charte morale d'engagement, cette charte est l'occasion de rappeler la volonté de transparence, de communication et de concertation avec tous les acteurs locaux. Seule la population est négligée.

En janvier 2017 lors de la présentation des vœux, le maire nous a parlé du parc de la Butte de Soigny qui démarrerait en 2018 avec une éolienne implantée sur notre commune et qu'OSTWIND avait été retenu pour la mise en place d'un nouveau parc entre le Clos le Roi et le Bout de la Ville. **Il a précisé : « LES HABITANTS SERONT INFORMES PAR LE BIAIS DE PERMANENCES ».**

Fin janvier par le biais de flyers la mairie annonçait la tenue d'une permanence le 22 février 2017, qui « s'est bien déroulée, une trentaine de personnes se sont déplacée », précise le promoteur. Ayant assisté moi-même à cette permanence, je pense qu'il y avait plus de 30 personnes, et surtout j'affirme que nous n'avons pas parlé de la valeur des habitations comme le dit le promoteur mais de l'**encercllement**, de l'intermittence, des nuisances visuelles et sonores qui gênaient nos voisins de Villeneuve les Charleville puisque le parc de la Brie Champenoise était déjà en activité.

Immédiatement après cette réunion, le Collectif anti encercllement du village de Charleville s'est créé. Nous avons alerté sur le champ les élus, député, sénateur, préfet, préfet de région qui ont tous constaté et écrit en ce sens au préfet et probablement à notre maire. Puis l'association ASERC-51 a

16 rue du Boitelet - Le Clos le Roi - 51120 Charleville

aserc51charleville@gmail.com

(Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville)



été créée pour se faire mieux entendre. Et depuis elle n'a jamais cessé de répéter à OSTWIND que ce projet n'était pas accepté par les habitants car il coupait le village en deux et nous encerclait.

Le pôle ENR dès fin 2018 précise au porteur de projet « ce projet est concerné par d'importants enjeux d'acceptabilité locale liée principalement au phénomène de saturation du paysage et la concertation doit être poursuivie pour viser l'acceptabilité du projet avant le dépôt du dossier ».

Aucune réunion ou permanence avec les habitants n'a été proposée à part celle de février 2017. Mais OSTWIND se permet d'écrire que tout est fait dans la transparence et la concertation.

OSTWIND a rencontré l'ASERC-51 à plusieurs reprises à notre demande et à chaque fois nous nous sommes opposés à l'encerclement du village et au principe de précaution qu'il fallait appliquer devant le nombre d'éoliennes de part et d'autre des habitations. Les habitants du Bout du Val se plaignaient déjà des nuisances sonores et visuelles du 2^{ème} parc de 7 éoliennes construites par lui.

Le maire et les conseillers municipaux n'ont pas tenu compte de la conclusion du pôle ENR de fin 2018, ils ont bien dû en recevoir une copie soit par le pôle soit par l'association des maires de la Marne qui assistait à cette présentation.

Etant dans la Marne ils devaient aussi connaître la Charte UNESCO et la zone d'exclusion !

Le Maire et les conseillers municipaux n'ont pas donné suite aux multiples demandes de rendez-vous (même demandés par lettre avec AR) par l'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DES RIVERAINS DE CHARLEVILLE, et ce jusqu'à ce qu'ils aient voté la construction de ce parc de 6 éoliennes en Conseil municipal en juillet 2019. L'omerta a régné tout le long de ce projet.

Le conseil municipal n'a reçu enfin le président de l'association que le 24 octobre 2019 mais c'était trop tard pour les alerter.

J'affirme que les élus n'ont pas osé défendre leur projet devant la population qu'ils représentent et n'ont pas voulu entendre leur mécontentement, une pétition en août 2019 a circulé où 140 habitants de Charleville ont signé contre ce projet car ils n'acceptaient pas l'encerclement de leur village par 23 éoliennes.

Les élus n'ont pas à développer des projets aussi importants sans partage avec leurs administrés.

Je suis donc **contre ce projet** qui ne respecte pas la majorité silencieuse car non avertie et qui profite à quelques-uns.

Merci de bien noter mon opposition à ce projet à cause d'un manque de concertation évident.

Cordialement

La Secrétaire de l'ASERC-51 M.G

